



Université de Lorraine
Élections à la Commission Paritaire d'Établissement (CPE)
Jeudi 09 avril 2015

Intersyndicale: FERC-Sup CGT • SNASUB-FSU • SNPRES FO
Profession de foi

QUI VOTE ?

Les personnels BIATSS fonctionnaires des trois filières ITRF, AENES et Bibliothèque et par catégorie A, B, C.

POURQUOI ?

La CPE est une instance consultative paritaire, c'est à dire qu'elle est composée pour moitié d'élus du personnel sur liste syndicale et pour moitié de représentants de l'administration désignés par le président de l'université. L'administration impose son choix en cas d'égalité. La CPE est compétente pour toute question d'ordre individuel relative aux personnels BIATSS fonctionnaires, telles que les promotions (grades et corps), les réductions d'échelons, les mutations, les détachements, les disponibilités, les mesures disciplinaires (uniquement pour les ITRF),

La CPE siège en séance restreinte, ses avis sont ensuite transmis aux Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) pour les catégories C et les catégories B et A de l'AENES, Nationales (CAPN) pour les catégories B et A du corps des ITRF.

De façon unitaire, la FERC-Sup CGT, SNPRES-FO et le SNASUB-FSU présentent des candidats dont le premier souci est d'empêcher toute forme de clientélisme et d'arbitraire dans la gestion des carrières.

Les élus présentés par la liste unitaire agiront :

Pour garantir la défense individuelle de TOUS les personnels BIATOSS :

- Pour assurer l'égalité de traitement des agents ;
- Pour le respect des garanties statutaires ;
- Pour l'utilisation de barèmes objectifs (quantifiables) lors des propositions pour les listes d'aptitude, les tableaux d'avancement et pour les mutations des personnels. Ces critères prendront en compte la carrière de l'agent (fonctions exercées, ancienneté, âge, mobilité, formation, technicité...). Pour le changement de grade, l'ancienneté doit être un des critères pris en compte en priorité ; pour le changement de corps, c'est l'aptitude aux nouvelles fonctions.
- Pour une plus grande pluralité syndicale représentative

La liste intersyndicale s'engage à vos côtés

Attention ! ceci n'est pas un bulletin de vote

**Les candidats présentés par la liste intersyndicale
FERC-Sup CGT • SNASUB-FSU • SNPRES FO**

Les collègues qui s'engagent sur notre liste veilleront à ce que l'information de tous soit la plus large possible avant et après les séances de la CPE.

Groupe I : personnels ITRF				
Catégorie	Titulaires		Suppléants	
A	Frédérique BEY	Nancy - MSH	Philippe MICLOT	Nancy - DLI
	Christine RUIZ	Nancy - ESSTIN	Malika COLIN	Nancy - FST
	Cyrille BORDE	Nancy - IJL	Elodie TREHET	Nancy - CLSH
B	Soraya KHELIFA	Nancy - IUT NB	Olivier COUPOIS	Nancy - DPI
	Nathalie NICLAS	Metz - MIM	Julien VARINOT	Nancy - SUAPS
	Fabrice CROUVEZIER	Metz -MIM	Michel CALTAGIRONE	Nancy -MIAE
C	Gwenaëlle OMHOVERE	Metz - ESM	Jennifer BENDEIF-FISCHER	Nanc - DRH
	Ronald LOWNDES	Nancy - DLI	Nadège BORDE	Nancy - DLI
	Béatrice THOUANT	Metz - DRV	Elisabeth MACHADO	Metz - DEG

Groupe II : personnels de l'AENES				
Catégorie	Titulaires		Suppléants	
A	Rémy PARTY	Nancy - DRH	Maurice RAUSCH	Nancy - DDE
	Benoit KLEIN	Nancy - DAJ	Laurence NICLAS	Nancy - ESSTIN
B	Martine SALM	Metz - DVUC	Amélie CHEVRIER	Epinal - CEJE
	Stéphane LEBRETON	Metz - DRV	Annie HETET	Metz - MIM
C	Laurent MARTIN	Metz - MIM	Marie-France ANDRIN	Nancy - DBF
	Sylvie SCHUMACHER	Epina - STAPS	Nathalie SUSUNG	Metz - IUT

La loi LRU donne plus de responsabilités aux établissements dans la gestion des carrières. L'avancement et les promotions seront plus étroitement liés aux entretiens professionnels et donc, à l'opinion que se fait de nous notre supérieur hiérarchique : plus de proximité dans la gestion des carrières, c'est également plus de risques d'arbitraire et de clientélisme.

Autant de raisons pour voter en faveur d'une liste indépendante, pluraliste et unitaire, décidée à assurer l'égalité de traitement des personnels dans le respect de nos garanties statutaires.

Jeudi 09 avril 2015

**Votez et faites voter pour la liste intersyndicale
FERC-Sup CGT • SNASUB-FSU • SNPRES FO**

Attention ! ceci n'est pas un bulletin de vote